Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Forêts vaudoises - recommandation de prudence

Suite à la tempête de la nuit du 9 au 10 février 2009, le risque de voir un arbre ou des branches cassées tomber au sol est important par endroits. Il convient donc de ne pénétrer en forêt qu'avec prudence et de respecter les interdictions locales d'emprunter des cheminements pédestres mises en place par les communes du pied du Jura et du Plateau vaudois.

Des dommages importants ont été constatés, notamment dans les Gorges de l'Orbe et le Vallon du Nozon. Dans ces lieux, les sentiers pédestres sont interrompus et des travaux de déblaiement des bois susceptibles de provoquer des embâcles sur les cours d'eau seront organisés au cours des semaines à venir.

L'appel à la prudence concernant l'accès aux forêts du pied du Jura suite aux intempéries du 31 décembre 2008 est désormais levé, les neiges lourdes s'étant maintenant en grande partie résorbées. Aujourd'hui, c'est le risque de chutes de branches ou d'arbres qui implique la plus grande prudence.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 février 2009

DSE, Cornelis Neet, chef du service des forêts, de la faune et de la nature, 021 316 61 43 DSE, Philippe Hohl, chef de la division économie hydraulique, service des eaux, sols et assainissements, 021 316 75 56